

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

La COLLECTIVITE DE CORSE, représentée par M....., Président du Conseil exécutif de Corse dont le siège est situé Rond-Point du Maréchal Leclerc - 20405 Bastia Cedex 9, agissant pour le compte de la Collectivité de Corse en vertu d'une délégation de signature consentie par délibération n° ..... en date du ..... portant délégation d'attributions, d'une part ;

**ET**

..... représenté(e) par sa ou son Président(e),

Madame ou Monsieur ..... d'autre part, désigné(e) le bénéficiaire ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République notamment l'article 30 et suivants ;

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1321-1 et suivants ;

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2121-1 et suivants ;

VU la demande de ..... pour la mise à disposition d'un espace afin d'organiser le casting..... en date du .....

CONSIDERANT la délibération n° ..... autorisant .....

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

La Collectivité de Corse met à la disposition de ....., qui accepte, de façon temporaire, une salle de réunion au sein des locaux désignés ci-après :

**ARTICLE 1 : DESIGNATION DES LIEUX**

Il s'agit des espaces de réunion sis dans les sites suivants :

- AIACCIU – Gran'Palazzu di a Cullettività di Corsica – Cours Grandval
- AIACCIU – Ancienne clinique Rippert
- BASTIA – Palazzu di a Cullettività di Corsica – Rond-point Maréchal Leclerc
- E VILLE DI PETRABUGNU – Villa Ker Maria
- PORTIVECHJU – Cinémathèque de Corse
- CORTI – Musée de la Corse

Le bénéficiaire déclare en avoir parfaite connaissance pour les avoir visités.

Les espaces faisant l'objet de la présente convention sont destinés à permettre à ..... d'organiser un casting .....

#### **ARTICLE 2 : DUREE**

La présente mise à disposition est consentie et acceptée du ..... au ..... + horaires.

#### **ARTICLE 3 : DESTINATION DU LOCAL MIS A DISPOSITION**

Le bénéficiaire devra occuper les lieux mis à disposition par lui-même, paisiblement conformément aux articles 1728 et 1728 du Code Civil.

#### **ARTICLE 4 : OBLIGATIONS**

Le bénéficiaire n'étant pas titulaire d'un bail au sens de l'article 1713 et suivants du Code Civil, il lui est par conséquent interdit de :

- Concéder la jouissance des lieux à qui que ce soit, sous quelque forme que ce soit, même temporairement et à titre gratuit et précaire.
- Céder en totalité ou en partie son droit à la présente mise à disposition.
- Entreprendre des travaux ou des modifications dans les locaux mis à disposition.

#### **ARTICLE 5 : PRIX**

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit.

#### **ARTICLE 6 : REGLEMENTATION GENERALE**

- 1) – Le bénéficiaire devra user paisiblement des locaux mis à disposition selon la destination prévue par la présente convention.
- 2) – Il devra se conformer aux usages, prescriptions, règlements et ordonnances en vigueur, notamment en ce qui concerne la salubrité, la police, la sécurité, la voirie et de manière générale à toutes prescriptions relatives à son activité de façon que la Collectivité de Corse ne puisse ni être inquiétée, ni recherchée.

Le bénéficiaire devra souscrire un contrat d'assurance en Responsabilité Civile pour garantir les risques qui lui incombent du fait de la présente mise à disposition et faire parvenir une attestation à la Collectivité de Corse dès la signature de la présente convention.

S'il existe ou s'il vient à exister un règlement de jouissance, un règlement intérieur ou un règlement de copropriété pour l'immeuble, le bénéficiaire, devra s'y conformer strictement, et veiller à ce que la tranquillité de l'ensemble immobilier ne soit troublée, en aucune manière, par son fait, par ses visiteurs ou les gens à son service.

#### **ARTICLE 7 : CLAUSE RESOLUTOIRE**

En cas d'inexécution de l'une des clauses de la présente convention, la convention sera résiliée de plein droit, et sans formalité judiciaire.

**ARTICLE 8 : ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile :

- La Collectivité de Corse en son siège,
- Le ..... en son siège,

**FAIT À BASTIA, LE**  
*(en double exemplaire)*

**Pour la Collectivité de Corse**  
**Le Président du Conseil exécutif de Corse**

**Pour le .....**  
**La ou Le Directrice/Directeur**

PRUGETTU